



**GROUPE DE TRAVAIL
SUR LA PARTICIPATION
PARENTALE** RAPPORT FINAL
ET RECOMMANDATIONS

Présenté au ministre
de l'Éducation le
15 septembre 2021

Table des matières

Message du président	4
Reconnaissance des terres et des traités	5
Introduction et contexte	6
Mandat du Groupe de travail	8
Organisation du rapport	9
Engagement des parents et tuteurs : Les fondements de la réussite et du bien-être des élèves	10
Groupe de travail sur la participation parentale – domaines de mobilisation prioritaires	13
Processus de participation du public	15
Présentation : Recherche et littérature	18
Ce que nous avons entendu et appris : Recommandations pour renforcer la participation des parents et des tuteurs	19
Annexe A : Mandat	34
Annexe B : Examen de la recherche et de la littérature	36
Annexe C : Aperçu pancanadien des organismes de mobilisation des parents	40
Bibliographie	44

Message du président

Monsieur Cliff Cullen
Ministre de l'Éducation
Gouvernement du Manitoba

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de présenter le rapport final et les recommandations du Groupe de travail sur la participation parentale au ministre de l'Éducation. Le Groupe de travail a travaillé de façon indépendante tout en mobilisant les Manitobains. J'aimerais remercier mes vice-présidents, les députés Janice Morley-Lecomte et Ian Wishart et les membres du Groupe de travail, ainsi que le ministère de l'Éducation pour son soutien. La composition robuste et diversifiée de ce Groupe de travail lui a permis de fournir des recommandations réfléchies provenant des Manitobains. Je tiens à souligner le temps qui a été consacré à ces travaux par notre Groupe de travail.

Le Groupe de travail est heureux d'avoir accompli son mandat, en aidant à établir les rôles et les responsabilités des conseils scolaires communautaires, en explorant comment les parents et les tuteurs peuvent participer au soutien de l'éducation de leurs enfants d'une manière qui respecte le temps qu'ils investissent, en explorant les pratiques exemplaires en matière de participation des parents et tuteurs, et en appuyant l'amélioration des expériences et des résultats scolaires grâce à des approches novatrices et collaboratives qui réunissent les parents et tuteurs, les enseignants et les directeurs.

Nos efforts de mobilisation ont produit neuf domaines thématiques avec 27 recommandations sur la façon d'aller de l'avant en matière de mobilisation des parents et tuteurs, en faisant de ce processus un élément clé de l'amélioration du système d'éducation. Le Groupe de travail a mené des travaux de mobilisation de haut niveau et de grande envergure pour les Manitobains. Notre travail a été très approfondi, et nous avons eu des discussions importantes avec plus de 20 800 Manitobains.

Le Groupe de travail a observé que de nombreux Manitobains souhaitent voir leur communauté être représentée parmi les dirigeants scolaires et les conseils de parents. Les parents veulent contribuer de manière importante aux activités de leur école et à l'éducation de leurs enfants, et renforcer les capacités dans les écoles avec les dirigeants scolaires – avec une voix locale pour éclairer le système d'éducation. D'autres observations formulées concernaient les lois relatives au système d'éducation du Manitoba et le fait que de nombreuses collectivités de notre province, tant rurales qu'urbaines, considèrent les écoles comme étant essentielles aux communautés.

La participation des parents et des tuteurs est essentielle à la réussite éducative d'un enfant. Notre Groupe de travail était conscient de l'importance des contributions des parents et tuteurs, et nos recommandations reflètent les commentaires que nous avons reçus.

Dans le cadre du dialogue entre le Groupe de travail et les Manitobains, nous avons constaté que certains problèmes soulevés dépassaient la portée du mandat du Groupe de travail. Le Groupe de travail fait part de ces enjeux au ministre de l'Éducation.

Les recommandations présentées dans ce rapport reflètent ce que nous avons entendu de la part des parents, des tuteurs et des intervenants.

Je sou mets le rapport de bonne foi à l'intention du ministre de l'Éducation à des fins d'examen et de réflexion.



Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mon profond respect.

Le président du Groupe de travail sur la participation parentale et député pour la circonscription d'Assiniboia,

Scott Johnston

Reconnaissance des terres et des traités

Les membres du Groupe de travail sur la participation parentale reconnaissent qu'ils se trouvent sur les terres ancestrales des Anishinaabeg, des Ininiwak, des Anishiniwag, des Dakota, des Dénés et des Inuits, ainsi que sur le territoire de la Nation métisse.

Notre travail de mobilisation a eu lieu sur les terres visées par les traités 1, 2, 3, 4 et 5.

Le Groupe de travail souhaite remercier la Direction générale de l'inclusion des Autochtones du ministère de l'Éducation du Manitoba pour son soutien dans la rédaction du présent énoncé de reconnaissance des terres et des traités.

Introduction et contexte

La stratégie « Une meilleure éducation, dès maintenant : donner la priorité aux élèves » a été élaborée en réponse aux recommandations de la *Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année, ainsi qu'aux leçons tirées de la pandémie de COVID-19*. La Commission a relevé un sentiment d'urgence à l'égard de l'amélioration des résultats des élèves dans les écoles du Manitoba et a défini 10 impératifs d'action nécessaires pour y parvenir.

La stratégie Une meilleure éducation, dès maintenant offre une vision et un ensemble d'actions prioritaires — organisées en fonction de quatre piliers de la réussite des élèves — qui reprennent cet ensemble de travaux et décrivent un plan d'action clair pour moderniser et soutenir un système d'éducation novateur où les élèves réussissent, peu importe où ils vivent, leurs antécédents ou leur situation personnelle.

Rapprocher la prise de décision des élèves

Tout en reconnaissant l'importance des voix locales dans l'éducation, les changements proposés au système d'éducation officialiseraient le rôle que jouent les conseils de parents. À l'extérieur de la division scolaire Frontier, les conseils consultatifs de parents actuels sont des structures informelles qui offrent aux parents et tuteurs la possibilité de participer à l'échelle de l'école.

Tableau 1 : États actuels et futurs proposés des modèles de conseils de parents et tuteurs

Conseil consultatif de parents (actuel)	Conseils scolaires communautaires (futur proposé)
Aucune exigence formelle dans la loi (excepté pour la division scolaire Frontier).	<ul style="list-style-type: none">■ Les conseils de toutes les écoles seraient officialisés.■ Fournit des conseils à la direction de l'école.
Lieu d'échange pour les parents et les membres de la collectivité.	<ul style="list-style-type: none">■ Tous les parents et tuteurs sont membres; l'inclusion d'un plus grand nombre de membres est à l'étude.
Structure informelle qui encourage la participation des parents et des tuteurs à l'échelle de l'école.	<ul style="list-style-type: none">■ Soutenu par des ressources de mobilisation des parents pour promouvoir la participation et la diversité et pour soutenir les dirigeants scolaires.■ Les régions et les divisions consulteront les conseils lors des consultations sur le budget.

À l'avenir, les voix et les rôles des parents et des tuteurs seront rapprochés des décideurs en veillant à ce que chaque école du Manitoba ait un conseil scolaire communautaire où **tous** les parents et tuteurs sont membres. Au-delà des activités traditionnelles des conseils consultatifs de parents, les membres des conseils scolaires communautaires fourniront également des conseils aux dirigeants scolaires (directeurs) pour éclairer les priorités stratégiques et la planification de l'école en fonction des perspectives, des priorités et des besoins locaux.

Dans le cadre du modèle proposé, chaque école aura également un agent de participation parentale, qui soutiendra officiellement le conseil scolaire communautaire et le directeur. Ce poste aidera à promouvoir la participation des parents et tuteurs dans le cadre général des activités de mobilisation des parents et à garantir que la diversité de la communauté scolaire est reflétée.

Ce modèle de participation des parents et des tuteurs fournira des moyens de faire valoir les positions, les points de vue et les voix de l'ensemble de la communauté scolaire pour soutenir la réussite et le bien-être des élèves.

Créer un nouveau Groupe de travail sur la participation parentale

En avril 2021, un plan de mobilisation, *Tracer notre chemin vers l'avenir*, a été publié en tant que principale priorité. Ce plan fait partie d'un engagement à poursuivre une mobilisation continue pour éclairer les mesures prioritaires énoncées dans la stratégie Une meilleure éducation, dès maintenant. Il décrit des moyens pour les résidents, les organismes communautaires, les parents, les enseignants, les directions d'école, le personnel, les membres de la communauté scolaire, les intervenants en éducation et les élèves à participer et à contribuer à façonner le système d'éducation du Manitoba.

Il est à noter que le plan de mobilisation a annoncé que les premières phases de la planification seraient guidées par des groupes consultatifs clés, y compris un nouveau **Groupe de travail sur la participation parentale**.

Un élément clé des efforts d'amélioration consiste à déplacer la prise de décision dans le système plus près des élèves, y compris en améliorant le rôle que jouent les directeurs, les enseignants et les parents et tuteurs. Pour éclairer la planification, un Groupe de travail sur la participation parentale a été lancé en mai 2021 pour orienter les commentaires du public et fournir des conseils au gouvernement sur la façon de faire progresser la participation des parents et des tuteurs à l'avenir. Le Groupe de travail sur la participation parentale est conçu pour aider à définir les rôles et les responsabilités des conseils scolaires communautaires proposés et à trouver des stratégies pour accroître la participation des parents et tuteurs.

Les membres du Groupe de travail représentent un groupe diversifié de personnes de partout au Manitoba et comprennent des parents, des dirigeants communautaires et scolaires, ainsi que des membres de l'Assemblée législative (députés). Voici les membres du Groupe de travail sur la participation parentale :

Scott Johnston (président), député d'Assiniboia;

Ian Wishart (vice-président), député de Portage la Prairie

Janice Morley-Lecomte (vice-présidente), députée de Rivière-Seine

Terry Brown, commissaire de la maternelle à la 12^e année (parent)

Amanda Gurke, comité consultatif de la Direction générale de l'inclusion des Autochtones – Turtle River (parent) *

Pamela Nowosad-Federowich, Manitoba Association of Parent Councils – Brandon (parent)

Jason Perring, Manitoba Association of Parent Councils – Winnipeg (parent)

Rachel Smith, Family Advocacy Network (parent)

Jodene Baker, Winnipeg (parent)

Michael Babb, Winnipeg (directeur)

Susanne Marius, école francophone/immersion française – Winnipeg (directrice)

Brent Hauser, école rurale (directeur)

Colin Campbell, école rurale (directeur général adjoint)

Don McCaskill, Nord (directeur général régional)

Mandat du Groupe de travail

Le mandat du Groupe de travail sur la participation parentale, comme énoncé à l'annexe A, était de guider les commentaires du public et de fournir des conseils sur la participation des parents et tuteurs en écoutant les Manitobains, dans le but de :

- Contribuer à établir les rôles et responsabilités des conseils scolaires communautaires.
- Explorer comment les parents et tuteurs peuvent participer au soutien de l'éducation de leurs enfants d'une manière qui respecte le temps qu'ils investissent.
- Explorer les pratiques exemplaires pour la participation et l'investissement des parents et tuteurs.
- Prêter main-forte à l'amélioration des expériences pédagogiques et des résultats au moyen d'approches novatrices misant sur la collaboration entre les parents et tuteurs, le personnel enseignant et les directions d'écoles.

Le Groupe de travail a examiné tous les aspects de la participation des parents et tuteurs et a reçu des commentaires inestimables grâce à des consultations publiques régionales, des ateliers, des réunions avec d'autres gouvernements, des entretiens avec des intervenants et des recherches sur les pratiques exemplaires. Les commentaires combinés du public et d'autres sources ont contribué à éclairer les perspectives et les recommandations présentées dans le présent rapport.

* la disponibilité ne permettait qu'une participation limitée

Les recommandations répondent à chacun des quatre domaines du mandat, fournissent une orientation sur la façon d'intégrer les pratiques exemplaires dans la conception et la mise en œuvre du modèle de conseil scolaire communautaire proposé et reflètent ce que le Groupe de travail a entendu dans le cadre des consultations auprès des Manitobains.

Organisation du rapport

Le Groupe de travail a organisé les recommandations autour de neuf thèmes qui appuient l'établissement d'un modèle de pointe pour la participation des parents et tuteurs.

Les voici :

1. La diversité, l'équité et l'inclusivité doivent être des principes directeurs pour la participation des parents et tuteurs dans les écoles.
2. Définir clairement le but, les rôles et les responsabilités des conseils scolaires communautaires et les rôles que jouent les parents et tuteurs.
3. Renforcer les capacités du conseil scolaire communautaire.
4. Appuyer la participation et l'inclusivité dans les conseils scolaires communautaires.
5. Définir clairement les rôles et les responsabilités des dirigeants scolaires (directeurs et directeurs adjoints).
6. Définir clairement le rôle et les responsabilités de l'agent de participation parentale.
7. Fournir des ressources et du financement pour soutenir les conseils scolaires communautaires.
8. S'appuyer sur les pratiques exemplaires de la division scolaire Frontier.
9. Veiller à ce que des voix locales réfléchies et représentatives informent le système d'éducation.

Chaque recommandation donne des détails sur les problèmes et les obstacles, décrit ce que nous avons entendu de la part de gens de partout au Manitoba et indique les actions requises pour résoudre les problèmes, renforcer les capacités du système et éclairer les pratiques d'enseignement, d'apprentissage et de leadership.

Engagement des parents et tuteurs : Les fondements de la réussite et du bien-être des élèves

Les écoles doivent être des lieux accueillants où les élèves et les familles se sentent en sécurité et ont un sentiment d'appartenance. Pour soutenir tous les enfants dans leur parcours éducatif, les parents et tuteurs, le personnel scolaire et la communauté ont chacun un rôle à jouer en travaillant ensemble pour soutenir la réussite, le développement, la santé et le bien-être des élèves. Le succès de ce partenariat tripartite dépend de la reconnaissance des faits suivants :

- **Les parents et les tuteurs** sont ceux qui connaissent le mieux leurs enfants;
- **Le personnel scolaire et les enseignants** sont les professionnels responsables de la prestation de l'éducation;
- **La communauté** aide à fournir une perspective actuelle et historique sur la culture et l'engagement à l'échelle locale.

Le Rapport de la Commission sur l'éducation de la maternelle à la 12^e année a souligné l'importance de cette coopération dans l'impératif n° 8 : Développer l'éducation communautaire et renforcer la sensibilisation et l'engagement du grand public.

Les écoles ne peuvent pas réussir sans la coopération des membres de la collectivité. Elles doivent s'appuyer sur la bonne volonté qui existe au sein de nombreuses collectivités, renforcer les initiatives et faciliter la sensibilisation et l'engagement afin d'établir les coalitions, les partenariats et les alliances nécessaires pour soutenir l'apprentissage et la réussite des élèves. . . .

Les contributions des parents et des collectivités qui aident à soutenir l'apprentissage des élèves ont été mises en évidence tout au long de nos consultations. Un certain nombre de renvois au proverbe africain bien connu selon lequel il faut tout un village pour élever un enfant préconisaient un système d'éducation dans lequel les écoles sont considérées comme étant des centres de services communautaires. Dans ces centres, les prestataires de services unissent leurs efforts pour coordonner des services intégrés et complets à l'intention des élèves et de leur famille afin de s'attaquer aux obstacles qui nuisent à l'apprentissage et de favoriser de manière proactive l'amélioration du rendement. (p. 97 et 98)

La mobilisation des parents et tuteurs est un terme générique qui englobe les différentes manières dont les parents et tuteurs participent à l'éducation de leurs enfants en travaillant avec leur communauté scolaire. En respectant la diversité des familles et des écoles, la mobilisation des parents et tuteurs prendra une forme différente dans les foyers et les écoles du Manitoba.

L'importance de la participation des parents et tuteurs pour les résultats et la réussite des élèves a été démontrée (Cotton et Wickland, 1989; Epstein et Sander, 2000; Rosenzweig 2001; Hoover-Dempsey *et coll.*, 2005; Pérez Sánchez *et coll.*, 2013; Jeynes, 2012). Elle est associée à :

- Une amélioration du comportement des élèves, des résultats scolaires et des compétences sociales;
- Une diminution de l'absentéisme chronique et une réduction des problèmes de comportement en classe — les élèves ont moins besoin de réorientation et montrent des signes d'un meilleur comportement en classe;
- Des élèves qui sont plus susceptibles d'obtenir des notes ou des résultats aux tests plus élevés, d'obtenir un diplôme d'études secondaires et de poursuivre des études postsecondaires;
- Des élèves qui font preuve d'une motivation et d'une confiance en soi plus élevées dans la réalisation des activités scolaires et qui ont une plus grande estime de soi et de meilleures compétences sociales avec leurs pairs et les adultes;
- Une réduction des comportements à risque comme la consommation de drogues, les activités sexuelles non protégées et la violence chez les enfants et les jeunes.

Les parents et les tuteurs sont essentiels à l'atteinte d'une réussite scolaire axée sur les élèves. Les parents et les tuteurs doivent se faire entendre pour fournir des points de vue et des conseils afin d'aider les décideurs au sein du système à réussir. Grâce à des partenariats plus solides avec l'école et les enseignants, les parents et tuteurs peuvent mieux comprendre ce qui se passe dans la salle de classe, comment vont leurs enfants et comment ils peuvent soutenir leurs enfants à la maison.

Pour cultiver une participation positive des parents et des tuteurs, les dirigeants scolaires jouent un rôle clé dans la création d'une culture scolaire sûre et accueillante où toutes les familles de l'école se sentent valorisées et où les obstacles sont éliminés. Pour ce faire, le personnel de l'école doit d'abord valoriser la participation des parents; cela doit être communiqué dans son attitude et ses actions, et toutes les communications doivent être authentiques et honnêtes. Lorsque cette approche est adoptée, la **confiance** entre le personnel et les parents a la possibilité de croître et de continuer à favoriser la participation continue et positive des parents et tuteurs. (Campbell, 2017)

Malheureusement, il existe divers obstacles qui ont une incidence sur la mobilisation des parents et tuteurs et la capacité des parents et tuteurs à participer aux activités de l'école. Certains sont logistiques : les parents et tuteurs peuvent ne pas avoir de transport, d'accès à la technologie ou de services de garde. Les parents et tuteurs peuvent travailler par quarts et avoir des difficultés à se coordonner avec les heures de cours. Les parents et les

tuteurs peuvent se sentir déconnectés ou indésirables à l'école en raison de différences de langue et de culture, ou d'histoires personnelles. D'autres peuvent ne pas avoir la confiance nécessaire pour participer. Des approches intentionnelles pour éliminer les obstacles propres à l'école seront essentielles pour créer des écoles accueillantes et inclusives où les parents et les enseignants se réunissent pour la réussite et le bien-être des élèves.

Des recherches de pointe sur la mobilisation des parents et tuteurs ont défini six façons clés par lesquelles les parents et tuteurs peuvent participer à l'éducation de leurs enfants. Le cadre présenté ci-dessous, publié par Joyce Epstein de l'Université John Hopkins (2018), fournit des détails importants à ce sujet.

TABLEAU 2 : Six types de participation pour améliorer le climat scolaire et la réussite des élèves

Éducation parentale	Être parent nécessite d'établir des attentes et de fixer des limites pour les enfants. Il faut notamment surveiller le comportement, limiter le temps passé devant la télévision, exprimer des attentes concernant l'éducation, réaliser des choses ensemble, trouver des occasions d'apprentissage et discuter ensemble.
Communications	La communication nécessite d'avoir des conversations initiées par les parents ou l'école. Ces discussions peuvent concerner le comportement et la réussite scolaire de l'élève, l'élaboration de plans d'études postsecondaires et de carrière, ou les activités et l'orientation de l'école.
Bénévolat	Par bénévolat, on entend la participation à des activités de collecte de fonds, le bénévolat à l'école et la participation à des activités scolaires.
L'apprentissage à la maison	L'apprentissage à la maison nécessite l'élaboration de mesures de soutien pour la réussite scolaire au sein de l'environnement familial. Ces mesures peuvent inclure des leçons en dehors de l'école, la mise en place d'espaces pour faire les devoirs et la facilitation de discussions sur l'apprentissage.
Prise de décisions	La prise de décision nécessite l'inclusion des parents dans les activités de prise de décision liées à la gouvernance et à l'organisation de l'école. Cette inclusion peut prendre la forme d'une participation à une organisation de parents, ou à un autre groupe scolaire.
Collaborer avec la communauté	Collaborer avec la communauté nécessite la prestation de ressources à la communauté au sens large pour enrichir la vie scolaire. Cette collaboration peut consister en l'établissement de programmes d'enrichissement pour les parents ou en l'établissement de liens avec les ressources communautaires.

Il existe de nombreuses façons pratiques par lesquelles les parents et tuteurs peuvent participer personnellement à l'éducation de leurs enfants, par exemple :

- en communiquant avec l'école et les enseignants de leurs enfants;
- en faisant du bénévolat pour les activités scolaires;
- en demandant tous les jours à leurs enfants ce qu'ils ont fait à l'école;
- en soutenant l'apprentissage en classe et à domicile;
- en participant à des conseils de parents ou à des conseils scolaires communautaires.

Un conseil scolaire communautaire offre la possibilité aux parents et aux tuteurs de jouer un rôle consultatif, en aidant le directeur et le personnel de l'école en mettant l'accent sur le bien-être et la réussite scolaire de tous les élèves. Les parents et tuteurs peuvent fournir des conseils dans les domaines suivants : plans et objectifs stratégiques de l'école, soutien à l'assiduité scolaire, programmes destinés aux élèves, projets de construction possibles, suggestions concernant les transports et comportement des élèves.

Groupe de travail sur la participation parentale – domaines de mobilisation prioritaires

Mobilisation par le Groupe de travail

Les parents et tuteurs ont une voix collective importante dans le système d'éducation du Manitoba; le Groupe de travail s'est donné comme objectif d'avoir un dialogue avec eux afin d'éclairer ses recommandations au ministre de l'Éducation.

Le Groupe de travail a utilisé les questions suivantes pour guider les discussions avec les parents, les tuteurs et les intervenants au cours des diverses séances de mobilisation afin d'informer tous les domaines de ces délibérations.

1. Qu'est-ce qui fonctionne actuellement dans votre communauté scolaire pour amener et maintenir la participation parentale?

Les écoles de toutes les régions du Manitoba ont recours à toutes sortes de moyens pour joindre les membres de la communauté scolaire, y compris les bulletins d'information, les médias sociaux, les messages textes, le bénévolat, les conseils consultatifs de parents, les activités scolaires et la sensibilisation. La pandémie de COVID-19 nous a montré l'inventivité des parents et des éducateurs, qui ont poursuivi leurs échanges virtuellement, avec maintenant plusieurs niveaux de participation dans les conseils consultatifs de parents.

- D'après vous, que fait votre école qui fonctionne bien?
- Comment le personnel de l'école ou d'autres personnes vous contactent-ils pour vous inviter à participer?
- Quels moyens de communication fonctionnent bien pour vous tenir au courant?
- De quelle manière êtes-vous engagés activement et donnez-vous votre avis sur l'éducation de vos enfants?
- Existe-t-il un programme d'orientation ou des journées portes ouvertes à l'intention des parents à votre école?

2. Qu'est-ce qui empêche les parents et les proches aidants de s'engager davantage à l'école?

Pour certains parents et proches aidants, des éléments comme la distance jusqu'à l'école, d'autres engagements, les horaires de travail, l'accès à la technologie ou à Internet et l'accès à une garderie peuvent faire en sorte qu'il est difficile pour eux de communiquer avec les enseignants, la direction de l'école et l'ensemble de la communauté scolaire. Quelles sont les difficultés auxquelles vous et d'autres membres de votre communauté scolaire êtes confrontés en participant à l'apprentissage de votre enfant ou à la vie de l'école?

- Les différentes possibilités de participer sont-elles clairement décrites et accessibles pour tous les parents?
- Votre école rend-elle la technologie accessible pour soutenir la participation?
- Des facteurs socioéconomiques, linguistiques ou culturels limitent-ils la participation parentale dans votre école?
- Pouvez-vous communiquer efficacement avec l'école de votre enfant de la manière et au moment qui vous conviennent?

3. Quels types de soutien faut-il pour aider les conseils scolaires communautaires à faire leur travail?

Les conseils scolaires communautaires permettront aux parents et aux proches aidants de jouer un rôle plus prépondérant dans l'éducation de leurs enfants en valorisant leur point de vue sur la réussite et le bien-être des élèves. Tous les parents sont membres du conseil de l'école de leurs enfants. Ils ne remplaceront pas les éducateurs et ne feront pas le travail des commissaires. Ils vont plutôt offrir leur expertise sur leurs propres enfants et les besoins de leurs collectivités. De nombreux conseils consultatifs de parents actifs et efficaces existent déjà dans les écoles de toutes les régions de la province, mais il n'y en a pas dans toutes les écoles. Grâce aux conseils scolaires communautaires, tous les parents peuvent utiliser leurs connaissances pour conseiller les directeurs d'école sur la planification et les priorités de l'école, ainsi que sur les nouveaux programmes.

- Qu'est-ce qui vous amènerait, vous ou les parents de votre école, à participer de cette façon?

- Quelles sont les ressources et les informations dont vous avez besoin à l'échelle de l'école pour travailler avec la direction et le personnel de l'école à bâtir une compréhension mutuelle de ce nouveau rôle et favoriser une participation inclusive de tous les parents?
- Comment l'agent de participation parentale de votre école peut-il soutenir ces conseils? Que peut-il faire pour que plus de parents participent et s'expriment?
- Quelles autres ressources ou quels types de soutien, comme la technologie et la garde d'enfants, favoriseraient la participation des parents?

L'objectif de chaque séance de mobilisation était d'apprendre des expériences des participants, d'être en mesure de s'appuyer sur les pratiques réussies déjà en place, de déterminer les besoins futurs en ressources pour soutenir avec succès la participation des parents et tuteurs, de lancer des conseils scolaires communautaires, et d'éliminer les obstacles à la participation.

Processus de participation du public

Le Groupe de travail a entrepris un calendrier de mobilisation ambitieux et un examen approfondi des pratiques exemplaires en matière de mobilisation des parents et tuteurs pour éclairer les recommandations. Les membres du Groupe ont collaboré avec plus de 20 800 personnes au Manitoba par l'intermédiaire de séances régionales virtuelles de mobilisation des parents et tuteurs, de réunions téléphoniques, d'ateliers, de réunions avec des groupes d'intervenants clés et de diverses soumissions écrites.

Mobilisation par le Groupe de travail	Participants	Séances
Mobilisation régionale virtuelle	1 159	15
Séances de forum téléphonique	19 079	4
Séances ciblées avec les intervenants	601	34
Total	20 839	53

Réunions virtuelles régionales avec les parents et tuteurs

Entre le 20 mai et le 22 juin 2021, le Groupe de travail a organisé des réunions virtuelles avec des participants de tout le Manitoba : 15 séances régionales auxquelles ont participé 1 159 personnes. Les participants se sont principalement présentés comme étant des parents et tuteurs ou comme travaillant dans le système d'éducation de la maternelle à la 12^e année du Manitoba (enseignants, directeurs d'école, aides-enseignants, cliniciens et commissaires).

Voici certains des thèmes clés qui ont été soulevés lors des réunions virtuelles :

- tirer parti des conseils de parents et utiliser des outils et des stratégies novateurs pour soutenir la participation de la communauté scolaire;
- l'importance des voix locales/régionales;
- les obstacles à la participation des parents et des tuteurs;
- des propositions d'enjeux sur lesquels les parents et tuteurs peuvent fournir des conseils aux dirigeants scolaires.

Séances de forum téléphonique

Plus de 19 000 Manitobains ont participé à des réunions régionales à Winnipeg (5 417 participants), dans le nord du Manitoba (1 212 participants), dans les régions rurales du Manitoba (7 079 participants), et Winnipeg (5 371 participants).

Les participants et les parents ont posé un vaste éventail de questions, notamment sur le financement équitable des écoles, la manière de mobiliser les parents, la pauvreté, les fermetures d'écoles, le rôle et la mise en place de l'agent de participation parentale, la représentation locale et le besoin de représentation de la diversité à tous les niveaux.

Séances ciblées avec les intervenants

Points de vue des conseils de parents

Deux ateliers virtuels ont eu lieu avec des membres des conseils consultatifs de parents existants, réunissant environ 35 personnes. Les participants ont donné des conseils sur le rôle proposé des parents et tuteurs, les membres des conseils et les obstacles auxquels les parents sont confrontés dans le cadre de leur participation à la vie scolaire.

Points de vue des enseignants

Un total de 479 éducateurs ont fourni des renseignements lors de séances tenues avec des enseignants et du personnel scolaire et dans les réponses à un sondage auprès des administrateurs des divisions scolaires. Leurs réponses ont fourni des renseignements

clés sur les pratiques existantes, les leçons retenues et un éventail de méthodes novatrices de sensibilisation et de communication.

Les participants ont fait part d'une grande diversité de points de vue sur la mobilisation des parents et d'autres sujets, y compris les voix locales, les ressources scolaires, l'évolution des évaluations et des tests, et la communication publique des résultats. Les dirigeants ont indiqué que s'appuyer sur ce qui fonctionne actuellement dans le système devrait être le point de départ pour réinventer l'éducation.

Points de vue des intervenants ciblés

Une série de réunions ont été organisées avec des représentants d'organisations autochtones et de nouveaux arrivants, des organisations qui représentent et travaillent avec les personnes handicapées, des agents de liaison communautaire et la division scolaire Frontier, pour n'en nommer que quelques groupes, au cours de la période de mobilisation. Ces consultations ont mis en évidence des obstacles, des besoins et des connaissances obtenues par l'expérience qui, réunis et traités, pourraient promouvoir une plus grande inclusivité et une plus grande diversité dans la participation aux activités scolaires communautaires. En particulier, les réunions ont souligné l'importance de la sensibilisation et des compétences culturelles, de la prise en compte de la nature unique des

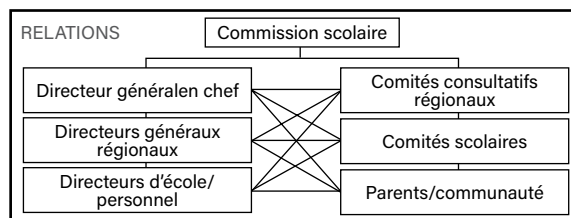
Pleins feux : la division scolaire Frontier et les pratiques exemplaires du Manitoba

Le modèle unique de la division scolaire Frontier attribue son succès à une structure de gouvernance à trois niveaux où les parents et les membres de la communauté forment la base à tous les paliers :

- Comités scolaires
- Comités consultatifs régionaux
- Commission scolaire

Ce qui est unique à ce modèle, c'est que les membres du comité scolaire qui assument des rôles au sein des comités consultatifs régionaux le font en plus, et non à la place, de leur rôle au comité scolaire. De plus, les membres du comité consultatif régional élus à la commission scolaire acceptent des responsabilités et une obligation de rendre des comptes en plus de leur rôle au sein du comité consultatif régional et du comité scolaire.

Cela crée un réseau unique de relations entre les niveaux de gouvernance verticaux et horizontaux.



La structure repose sur des relations et une communication solides entre le directeur général en chef, le directeur général régional, le directeur d'école et le personnel, les parents et les comités. Le rôle du comité scolaire est d'assurer la gouvernance. Le rôle du directeur d'école est d'assurer l'administration; ensemble, ils forment l'équipe de direction de l'école.

Un agent de soutien à la gouvernance est en place pour soutenir ce système à trois niveaux d'élus afin qu'ils soient aussi efficaces que possible dans leurs rôles, ainsi que pour fournir un soutien général aux administrateurs scolaires et aux comités scolaires dans le cadre de leur travail en équipe. De plus, cet agent aide les administrateurs scolaires, le directeur général en chef et les conseils à comprendre et à mettre en œuvre les ententes en matière d'éducation.

La division scolaire fournit un soutien financier aux comités scolaires.

relations familiales et du financement pour aider à éliminer les obstacles à la participation en offrant des ressources comme les soins de répit et la garde d'enfants pour soutenir la participation. De plus, le Groupe de travail a obtenu des renseignements sur la mise en œuvre, la gouvernance, les soutiens administratifs et la formation des provinces qui ont mis en œuvre des modèles officiels pour soutenir une meilleure participation des parents et tuteurs.

Présentation : Recherche et littérature

Il y a une prise de conscience croissante que les parents sont inestimables pour la réussite des élèves. Cette importance est démontrée par un vaste corpus en évolution de littérature didactique, de politiques relatives à l'éducation et de rapports d'experts axés sur la mobilisation des parents et des tuteurs dans l'éducation. Tout en reconnaissant que les perceptions et la recherche dans ce domaine évoluent à mesure que la société change, il est essentiel de veiller à ce que les recommandations soient éclairées par les idées les plus marquantes et les plus à jour du paysage des connaissances sur la participation des parents à l'éducation.

Le présent examen de la littérature atteint cet objectif. Il définit les problèmes clés qui influencent la participation des parents dans les écoles et analyse les conditions dans lesquelles une participation efficace est encouragée et favorisée à l'école, à la maison et dans la communauté. La conclusion la plus importante tirée des résultats de cet examen est que les écoles sont des acteurs clés pour faciliter la participation des parents en tenant compte des divers besoins des familles et de la communauté. Bien qu'il ne semble pas exister une méthode unique et privilégiée pour faire participer les parents et tuteurs aux activités scolaires, il est évident que certaines pratiques exemplaires ont émergé de l'ensemble croissant de connaissances entourant le domaine.

Ces résultats ont été obtenus en analysant un ensemble mixte de publications universitaires et de littérature grise, y compris des rapports, des examens et des politiques du gouvernement. Un aperçu par administration explore les pratiques exemplaires pancanadiennes et internationales relatives à la participation des parents à l'éducation et aux conseils scolaires communautaires en utilisant un ensemble mixte de publications universitaires et de littérature grise, y compris des rapports, des examens et des politiques du gouvernement.

Les conclusions détaillées sont disponibles à l'annexe B.

Ce que nous avons entendu et appris : Recommandations pour renforcer la participation des parents et des tuteurs

La section suivante présente les principaux thèmes et enjeux, ce que le Groupe de travail sur la participation parentale a entendu, et ses recommandations connexes qui ont été éclairées par les pratiques exemplaires tirées de la recherche et de la rétroaction reçue lors des activités de mobilisation.

Avis aux lecteurs : Les déclarations dans les sections « Ce que nous avons entendu » ci-dessous reflètent directement les enjeux et les points de vue communiqués par les participants en fonction de leur compréhension des changements proposés au système. Tout au long des activités de mobilisation, les représentants du ministère de l'Éducation du Manitoba ont fourni des éclaircissements pour répondre à certains renseignements erronés et alimenter des conversations productives.

Thème n° 1 : La diversité, l'équité et l'inclusivité doivent être des principes directeurs pour la participation des parents et tuteurs dans les écoles.

Créer des écoles accueillantes et inclusives est essentiel pour garantir que la diversité des voix de la communauté scolaire est entendue et reflétée dans les politiques et les décisions prises au niveau local de l'école. Les problèmes de l'uniformité des voix ou de l'incapacité à surmonter les obstacles à la participation aux conseils de parents diluent la diversité et font en sorte que les besoins et les points de vue de la communauté scolaire ne sont pas tous reflétés.

Mettre l'accent sur la sensibilisation directe, la suppression des obstacles à la participation et la mise en œuvre de solutions intentionnelles pour soutenir la participation de tous (et pas seulement de quelques-uns) peut améliorer l'inclusivité, l'équité et la diversité de la représentation. Veiller à ce que tous les parents et tuteurs de la communauté scolaire soient en mesure de participer à l'éducation de leurs enfants est essentiel pour améliorer la réussite et le bien-être des élèves.

Remédier aux lacunes en matière de compréhension culturelle en incluant de multiples normes et pratiques culturelles peut être un moyen important d'améliorer la diversité et de créer des environnements accueillants et inclusifs qui conduisent à une participation améliorée et accrue.

Ce que nous avons entendu :

Dans toutes les séances de mobilisation et réunions de groupes d'intervenants, le sujet de la diversité, de l'équité et de l'inclusivité a été abordé, ainsi que les nombreux obstacles auxquels les parents et tuteurs sont confrontés et qui ont une incidence sur leur capacité ou leur volonté de participer.

Les participants ont largement reconnu que les parents ayant un statut socioéconomique élevé ont souvent plus d'occasions de façonner et de participer à l'éducation de leurs enfants. Il a été reconnu que c'est souvent le même petit groupe de parents et de tuteurs qui participe, ce qui donne l'impression qu'il s'agit d'une « clique » peu accueillante et non représentative de la diversité de la communauté scolaire.

Les parents et tuteurs ont fortement insisté sur le besoin d'entendre divers points de vue dans les conseils, en particulier des communautés de nouveaux arrivants, autochtones et LGBTQ2S+, de la communauté des personnes handicapées et de personnes ayant différents statuts socioéconomiques.

Les autres obstacles à la participation vécus par les parents et tuteurs qui ont été fréquemment soulevés comprenaient : le manque de temps; la coordination des heures de cours avec les heures de travail; l'accès à des services de soutien comme la garde d'enfants ou les soins de répit, l'accès aux technologies ou le transport; un inconfort à l'égard de la participation (y compris en raison d'environnements peu accueillants); une mauvaise communication à tous les niveaux. Dans le contexte des réunions des conseils scolaires communautaires, les participants ont souligné le besoin de rendre les réunions plus accessibles (p. ex. garde d'enfants, réunion virtuelle) et de fournir des moyens aux parents de donner une rétroaction et d'être entendus en dehors des réunions.

Lors de diverses séances, on a soulevé la nécessité de prendre en compte les différences dans les normes culturelles et les possibilités de réfléchir aux façons d'accroître la pertinence sur le plan culturel des réunions, des événements scolaires et d'autres activités, en particulier pour les communautés scolaires comptant un grand nombre de familles autochtones et de nouveaux arrivants. De nombreux participants ont appuyé l'idée de donner des rôles au sein de l'école, comme les travailleurs de soutien culturel, le programme de réussite des élèves et les entraîneurs autochtones de la division scolaire de Winnipeg, pour aider dans cet effort.

« Notre école a fait preuve d'une grande innovation dans ses efforts pour mobiliser les parents durant la pandémie. Offrir des services de garde d'enfants et organiser des réunions virtuelles a aidé, mais il reste encore des défis à relever pour faire participer de nouveaux parents et différents types de parents. »

Parent participant à une réunion régionale

De nombreuses questions ont également été soulevées quant à la capacité d'un modèle renouvelé de mobilisation des parents et des tuteurs à représenter les membres de la communauté ainsi que leurs besoins et intérêts. Beaucoup de participants ont indiqué que certains parents sont très intimidés, et qu'une sensibilisation directe et intentionnelle est nécessaire pour créer un environnement accueillant et inclusif.

Dans les écoles où la participation est plus diversifiée, le rôle important joué par le directeur dans la création d'un environnement propice à la participation a été largement reconnu.

Recommandations :

1. Les directeurs d'école, en consultation avec l'agent de participation parentale et les conseils scolaires communautaires, doivent élaborer des politiques, des plans et des lignes directrices pour éliminer les obstacles à la participation des parents et des tuteurs et offrir des occasions de participation équitables, justes et accessibles pour les divers membres de la communauté scolaire. Les mesures mises en place peuvent inclure des services d'interprétation, un accès à la technologie, des services de garde d'enfants ou des soins de répit, et des lieux accessibles, entre autres. Les rapports sur ces travaux devraient être inclus dans les plans de l'école et présentés à la communauté.
2. Il faut intégrer des pratiques culturellement pertinentes et inclusives, y compris des moyens d'acquisition de connaissances et des façons de faire autochtones dans tous les aspects de la participation des parents et des opérations, politiques et ressources du conseil scolaire communautaire afin qu'elles reflètent la communauté scolaire locale et fassent avancer le processus de vérité et de réconciliation.

« J'ai participé au conseil consultatif de parent pendant un an, mais j'ai choisi de ne pas revenir parce que la seule activité réalisée par notre conseil était la collecte de fonds. »

Parent participant à une réunion régionale

Thème n° 2 : Définir clairement le but, les rôles et les responsabilités des conseils scolaires communautaires et les rôles que jouent les parents et tuteurs.

La mise en œuvre d'un modèle de participation des parents qui élève le rôle que jouent les parents et tuteurs au sein du système d'éducation représenterait un changement par rapport aux conseils de parents actuels, en rapprochant la prise de décision des parents. Ces conseils scolaires communautaires travailleront avec le directeur sur des questions touchant la communauté scolaire et dépasseront les fonctions traditionnelles, comme la collecte de fonds et la reconnaissance des enseignants. Ils étendent et élèvent les rôles consultatifs que jouent les parents et tuteurs pour éclairer une planification et des priorités

stratégiques qui reflètent la diversité de la communauté scolaire. Expliquer ce qui change aux parents et aux tuteurs aidera à soutenir une compréhension commune des nouveaux rôles et des nouvelles responsabilités.

Pour que les conseils scolaires communautaires soient efficaces, ils auront besoin de soutien, afin de garantir que les membres de la direction et les autres membres possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour exécuter leurs rôles et s'acquitter de leurs responsabilités. Le renforcement de cette capacité nécessitera une éducation et des formations sur des sujets comme la planification scolaire, les processus et procédures, les responsabilités et la gouvernance. Ce travail pourrait être effectué par un lancement ciblé dans des écoles sélectionnées dans tout le Manitoba afin d'élaborer et de peaufiner le modèle et les ressources du conseil scolaire communautaire avant de s'étendre à l'échelle de la province.

Ce que nous avons entendu :

Au cours des séances de mobilisation, nous avons entendu divers points de vue sur les rôles et les responsabilités que les parents et tuteurs pourraient et devraient jouer.

De nombreux parents et tuteurs ont indiqué qu'ils étaient actuellement satisfaits des moyens par lesquels et des domaines dans lesquels ils participaient. Beaucoup de ceux qui ont déjà participé à leurs conseils de parents ont noté que l'activité principale était de soutenir des activités de financement, qui permettent des investissements et des contributions importantes pour améliorer l'expérience scolaire des élèves (p. ex. équipement de terrain de jeu).

Plusieurs participants ont exprimé le désir d'axer le rôle du conseil sur l'éducation des élèves et sur la façon d'améliorer ou d'aider l'école à améliorer les résultats. Ils ont exprimé le désir de participer davantage et de jouer un rôle plus actif, mais se sentaient contraints par la tradition ou la réticence des autres à faire les choses différemment.

Bien que cela ne soit pas courant, certains participants (parents, tuteurs et directeurs) ont indiqué que les dirigeants scolaires de leur école ont mobilisé leurs conseils de parents pour éclairer la planification et comprendre leurs priorités collectives. Dans ces cas, les participants ont clairement souligné le rôle important du directeur d'école dans la mobilisation du conseil et dans l'établissement de communications efficaces et continues avec le groupe.

Tout au long de toutes les séances de mobilisation, il existait une perception que les parents et tuteurs jouant un rôle amélioré deviendraient des décideurs, plutôt que de participer à titre consultatif comme proposé. Les participants ont indiqué qu'ils croient que leurs dirigeants scolaires possèdent les connaissances et l'expérience nécessaires pour prendre des décisions dans l'intérêt supérieur de la communauté scolaire. Beaucoup avaient la perception que certains parents et tuteurs n'ont pas la formation nécessaire pour prendre des décisions éclairées sur certaines questions comme les ressources humaines ou le budget.

Les participants ont indiqué qu'il est important de clarifier le but, les rôles et les responsabilités des conseils scolaires communautaires par rapport aux activités des conseils de parents existants afin d'éclairer leurs décisions quant à leur participation.

Recommandations :

3. Définir le but, les rôles et les responsabilités des conseils scolaires communautaires, dans le but de servir les élèves. En partenariat, les parents et les éducateurs travailleront pour améliorer la réussite et le bien-être des élèves.
4. Renforcer le rôle consultatif des conseils scolaires communautaires. Le rôle consultatif du conseil scolaire communautaire n'inclura pas la prestation de conseils sur les ressources humaines, par exemple, sur l'embauche de personnel et les évaluations du rendement du personnel.
5. Fournir des précisions sur les commentaires que les conseils scolaires communautaires peuvent fournir concernant l'utilisation des suspensions ou des renvois comme outils disciplinaires pour garantir que la portée de toute délibération sur cette question est limitée aux politiques et processus connexes. Les délibérations ne permettront pas de discuter de renseignements sur des cas individuels.
6. Élaborer une politique basée sur les pratiques exemplaires pour régir la fonction des activités de collecte de fonds des écoles afin de maintenir l'orientation et l'harmonisation dans le contexte du nouveau rôle amélioré des conseils scolaires communautaires et de mettre l'accent sur la réussite et le bien-être des élèves.

Thème n° 3 : Renforcer les capacités du conseil scolaire communautaire.

Pour que les conseils scolaires communautaires soient efficaces, ils auront besoin de soutien, afin de garantir que les membres de la direction et les autres membres possèdent les compétences et les connaissances nécessaires pour exécuter leurs rôles et participer activement.

Le renforcement de cette capacité nécessitera une éducation et des formations sur des sujets comme la planification scolaire, les processus et procédures, les responsabilités et la gouvernance.

La création de possibilités et de canaux de communication pour permettre aux pairs de participer et de demander des conseils peut soutenir la mise en œuvre et le renforcement continu des capacités au fil du temps.

Ce que nous avons entendu :

Les participants avaient la perception qu'eux-mêmes ou d'autres parents et tuteurs n'avaient pas les compétences nécessaires pour être en mesure de donner des conseils sur les domaines d'intérêt proposés. Lorsqu'on leur a demandé leur opinion à ce sujet, les participants ont soutenu l'idée de pouvoir suivre une formation pour les aider à mieux participer et à faire avancer les priorités de l'école.

La mise en place d'un conseil perçu comme ayant des exigences opérationnelles plus formelles a été considérée comme un fardeau potentiel et un obstacle à la participation, en particulier dans les petites écoles où la participation est déjà un défi. L'accès à des ressources, comme les modèles d'ordre du jour, et le travail avec les employés de soutien de l'école étaient quelques-uns des moyens qui pourraient aider à éliminer les obstacles.

De plus, certains parents et tuteurs ont indiqué qu'ils communiquent et établissent des liens avec d'autres écoles de leur division pour comprendre comment ils ont surmonté certains problèmes et tirer des leçons de leur expérience.

Recommandations :

7. Créer des ressources flexibles et accessibles, du matériel de formation et des modèles pour soutenir une participation efficace des parents et des tuteurs au sein des conseils scolaires communautaires, en personne ou virtuellement, pour une plus grande inclusivité au sein de la communauté scolaire. Renforcer les capacités et la représentation de divers groupes, diverses régions et diverses communautés, y compris les parents, les membres de la communauté, le personnel scolaire et les élèves.
8. Élaborer des politiques flexibles, des procédures globales et des principes directeurs pour certains éléments des opérations du conseil scolaire communautaire afin de respecter et de soutenir la participation des parents et tuteurs et ainsi répondre aux besoins locaux, soutenir l'innovation dans la participation et refléter les priorités de la communauté. Ces éléments peuvent inclure, mais sans s'y limiter : les rôles et fonctions; la structure, le quorum et la fréquence des réunions; les conflits d'intérêts; la prise de décision; le processus de communication; des modèles à l'appui (p. ex. des ordres du jour standard).
9. Fournir aux conseils scolaires communautaires un accès aux réseaux de communication provinciaux et régionaux pour établir des canaux de communication et faciliter l'élaboration d'un réseau de conseils pour soutenir l'échange d'information, la formation, l'élaboration de politiques, le réseautage et les possibilités de participation.

Thème n° 4 : Appuyer la participation et l'inclusivité dans les conseils scolaires communautaires.

Il est important que les conseils scolaires communautaires et les membres de la direction soient diversifiés et reflètent la composition de la communauté scolaire. Garantir la représentation des différentes ethnies, des différents intérêts et des différents groupes socioéconomiques est essentiel pour établir les besoins, éclairer la planification et améliorer les résultats des élèves. Reconnaître que, dans de nombreux cas, les parents et tuteurs ne sont pas les seules personnes chargées de soutenir les intérêts pédagogiques d'un enfant.

La composition d'un conseil scolaire communautaire, la structure de croyance des participants et leur expérience en matière d'éducation influencent le travail et la collaboration avec la direction de l'école.

Ce que nous avons entendu :

Certains participants aux séances se sont dits préoccupés par le fait que limiter la participation aux conseils scolaires communautaires aux parents et aux tuteurs uniquement n'était pas une pratique exemplaire. Les gens ont fait part de leurs expériences pour indiquer que les voix des membres de la communauté peuvent offrir une valeur en permettant une compréhension du contexte local et de la vision et des valeurs historiques; il s'agit de l'une de leurs valeurs.

Beaucoup ont indiqué que la composition unique des relations familiales dans les différentes communautés culturelles reflétait une responsabilité collective plus vaste pour l'éducation d'un enfant et que ces communautés devraient également avoir la possibilité d'être entendues. Il y avait un fort soutien pour l'inclusion des voix des tuteurs qui ne sont pas parents, des membres de la communauté locale et des Aînés comme personnes clés qui peuvent et doivent conseiller les dirigeants scolaires.

Les participants ont fréquemment indiqué que le recrutement de bénévoles est un problème qui affecte parfois la diversité du conseil. Le fait de permettre une participation communautaire élargie est perçu comme un moyen d'aider à améliorer la diversité des voix au sein des écoles locales lorsque les voix de ces parents et tuteurs n'ont pas la capacité de participer.

Bien qu'elles n'aient pas été mentionnées fréquemment dans les séances de mobilisation, les pratiques exemplaires et les données probantes d'autres provinces indiquent qu'envisager la participation des élèves aux conseils scolaires communautaires favorise une plus grande diversité de perspectives et d'expériences.

« En tant que parent participant au conseil de notre école, je viens aider mon école pour mes enfants et pour la communauté. Je n'ai pas la formation nécessaire pour prendre des décisions pour des choses comme l'embauche et les budgets — ce n'est pas mon rôle. Je fais confiance à nos directeurs d'école et à d'autres pour faire ce travail. »

Parent participant à une réunion régionale

Recommandations :

10. La direction du conseil scolaire communautaire, en consultation avec le directeur de l'école et l'agent de participation parentale, peut inclure des membres de la communauté en leur demandant de participer aux conseils scolaires communautaires afin de garantir que les points de vue reflètent la communauté scolaire. Les membres de la communauté peuvent inclure ceux qui vivent ou qui travaillent dans la communauté, ceux qui ont des objectifs ou des intérêts communs avec leur école, ou ceux qui représentent la diversité des élèves que l'école dessert.
11. Les membres de la communauté n'ont pas le droit de voter pour la direction du conseil scolaire communautaire ou le représentant au Conseil consultatif provincial sur l'éducation (CCPE).
12. Les conseils scolaires communautaires qui comptent des élèves de la 9^e à la 12^e année auront, dans la mesure du possible, deux postes destinés à des élèves au sein du conseil, sans droit de vote. Les élèves seront sélectionnés par le directeur de l'école.
13. Lorsque deux écoles ou plus se réunissent pour former un conseil scolaire communautaire, au moins une personne de chaque école doit participer au conseil scolaire communautaire pour soutenir l'inclusion communautaire et les voix locales. Les participants pourraient inclure des élèves.

Thème n° 5 : Définir clairement les rôles et les responsabilités des dirigeants scolaires (directeurs et directeurs adjoints).

L'importance des dirigeants scolaires a été soulignée à maintes reprises comme étant un facteur clé du niveau de mobilisation et d'inclusion de la communauté scolaire et de la mesure dans laquelle les familles se sentent les bienvenues.

Les dirigeants scolaires définissent les attentes et le ton et donnent l'exemple pour l'ensemble de l'école et de la communauté scolaire. Lorsque la mobilisation des parents et des tuteurs n'est pas prioritaire ou adoptée par les dirigeants, elle est largement considérée comme étant la principale raison pour laquelle les conseils scolaires communautaires ne sont pas mis en œuvre en respectant le modèle ou ne fonctionnent pas à leur avantage.

Ce que nous avons entendu :

De nombreux parents ont indiqué que leurs dirigeants scolaires participent régulièrement au travail de leur conseil de parents et qu'en tant que conseil de parents, ils se sentaient bien soutenus.

Ce sentiment a été repris par les directeurs d'école qui ont expliqué comment ils participent périodiquement aux réunions, transmettent ou publient des procès-verbaux sur le site Web ou les portails de l'école, fournissent des mises à jour et soutiennent d'autres activités de mobilisation comme les barbecues ou les foires scolaires. Pendant la pandémie de COVID-19, on a souligné que les conseils de parents ont reçu des licences pour leur permettre l'utilisation de technologies de réunion virtuelle et une participation continue.

Les directions d'école et les participants ont indiqué qu'il faut être clair quant au rôle de leadership que jouent les directions d'école et quant à leurs responsabilités à l'égard de l'amélioration du modèle de participation des parents et tuteurs.

Les parents se sont dits préoccupés en ce qui a trait au type de problèmes sur lesquels ils pourraient donner des conseils aux directeurs d'école. Les directeurs d'école ont exprimé une appréhension similaire concernant les sujets des conseils et les types des renseignements reçus. Certains ont indiqué qu'ils avaient besoin d'une formation pour renforcer leur capacité de sensibilisation intentionnelle afin de communiquer de manière plus authentique avec leurs familles.

Les participants partagent l'attente selon laquelle c'est le rôle du dirigeant scolaire de rendre son école accueillante et inclusive, en permettant aux parents et aux éducateurs de se réunir pour améliorer la réussite et le bien-être des élèves. Ces commentaires faisaient fréquemment référence à la nécessité d'une collaboration et d'un partenariat robustes entre les parents et tuteurs, les dirigeants scolaires et la communauté au sens large.

Recommandations :

14. Décrire les rôles de leadership et les responsabilités des dirigeants scolaires pour garantir des approches efficaces et diversifiées en matière de participation des parents et tuteurs qui sont accueillantes, inclusives et reflètent la communauté scolaire.
15. Veiller à ce que l'élaboration du nouveau cadre provincial de leadership scolaire énonce clairement les compétences requises des dirigeants scolaires en ce qui a trait à la mise en œuvre réussie des conseils scolaires communautaires.
16. Les plans scolaires doivent décrire comment le conseil scolaire communautaire a participé à l'élaboration du plan scolaire annuel. Les directeurs d'école fourniront des mises à jour régulières sur les progrès accomplis pour l'atteinte des cibles et des objectifs du plan scolaire au conseil scolaire communautaire ou à la demande du conseil scolaire communautaire.
17. Les dirigeants scolaires doivent porter activement attention à la composition de leur conseil scolaire communautaire, afin qu'il reflète leur communauté scolaire. Les dirigeants scolaires travailleront avec l'agent de participation parentale pour déterminer quels sont les points de vue manquants et remédier à ces lacunes.

Thème n° 6 : Définir clairement le rôle et les responsabilités de l'agent de participation parentale.

Le rôle joué par l'agent de participation parentale est un moyen novateur et collaboratif d'établir des liens entre les enseignants, les directeurs et les membres de la communauté scolaire grâce au soutien d'une personne qui consacre ses efforts à la facilitation de la participation des parents et de la communauté.

L'agent sera chargé d'améliorer les partenariats avec les parents, de communiquer le travail effectué par les conseils scolaires communautaires, d'encourager les relations entre l'école et les parents ou tuteurs, et de fournir des renseignements et un soutien à la navigation aux familles.

Les agents de participation parentale servent de liaison entre les écoles, les familles, le conseil scolaire communautaire et l'ensemble du système d'éducation.

Ce que nous avons entendu :

Les participants ont rapidement compris le rôle de l'agent de participation parentale et ont généralement eu des réactions favorables lorsqu'il leur a été décrit. Les participants ont soulevé de nombreuses possibilités pour cet agent de fournir une aide, y compris pour la rédaction de documents de subvention, les événements scolaires, les séances d'information pour les parents et tuteurs, le soutien à la planification au niveau de l'école, le soutien au conseil scolaire communautaire avec une formation sur les capacités (rôles, responsabilités et opérations), la présentation périodique de rapports au conseil scolaire communautaire pour améliorer la reddition de comptes et soutenir ses opérations (procès-verbal, élaboration de l'ordre du jour, garantir le quorum, etc.). Il a été indiqué que les agents de soutien à la gouvernance de la division scolaire Frontier exerçaient actuellement ces fonctions.

Les discussions sur ce sujet ont porté sur la façon dont ce poste serait doté, les compétences requises, comment assurer la cohérence à travers le Manitoba, le nouveau financement requis par ce poste et la place que prendrait ce rôle dans l'ensemble des rapports de l'organisation.

La préoccupation la plus constante soulevée était une forte réaction négative au terme « *agent* » (*officer*, en anglais). Beaucoup ont estimé que le terme *agent* a des connotations négatives, et plusieurs personnes ont suggéré de réviser le titre afin de refléter la nature plus inclusive de ce rôle, qui est de rassembler l'école, les parents et la communauté.

Recommandations :

18. Réviser le titre d'*agent de participation parentale*, pour qu'il devienne *responsable de la participation parentale*. Définir précisément son rôle de bâtisseur de partenariat, d'animateur et de liaison au sein et parmi l'ensemble de la communauté scolaire, y compris auprès du personnel scolaire et des élèves.

19. Rédiger une description de poste pour le responsable de la participation parentale qui articule les aspects courants du rôle pour le poste, y compris les qualifications, les attributs, l'expérience et les tâches liées à la participation des parents et tuteurs et au soutien des conseils scolaires communautaires, et déterminer les aspects nécessitant une souplesse pour répondre aux besoins locaux.
20. Établir un réseau des responsables de la participation parentale (régional ou provincial) afin de créer une communauté d'apprentissage professionnel pour soutenir les activités en cours et le renforcement des capacités dans l'ensemble du système.

Thème n° 7 : Fournir des ressources et du financement pour soutenir les conseils scolaires communautaires.

Faire évoluer les conseils scolaires communautaires vers un rôle accru et élevé nécessitera un investissement de ressources financières pour renforcer les capacités, que ce soit pour le conseil ou pour des soutiens auxiliaires, comme des postes spécialisés, à mesure que les changements sont mis en œuvre. Le financement des conseils scolaires communautaires permettra à ces groupes de soutenir les initiatives d'apprentissage des élèves et garantira le fonctionnement efficace du conseil.

Il existe divers modèles de financement des conseils scolaires communautaires dans d'autres provinces et pays. Ces modèles vont des fonds discrétionnaires aux subventions et des allocations par élève, qui permettent aux conseils scolaires communautaires de soutenir des projets initiés par les enseignants, des travaux d'amélioration de l'école et d'autres entreprises stratégiques. Une utilisation clé des fonds du conseil scolaire communautaire est de soutenir la formation, les ressources et d'autres activités qui font progresser les travaux généraux du conseil et renforcent ses capacités.

Ce que nous avons entendu :

Les membres actuels du conseil de parents ont témoigné de l'importance de les soutenir dans la mise en œuvre d'un modèle amélioré. Les parents et tuteurs ont indiqué qu'avoir accès à un financement régulier leur permettrait de perfectionner les compétences des membres pour soutenir des opérations et une gouvernance solides, grâce à des possibilités de formation et de perfectionnement comme inviter de conférenciers, participer à des séminaires ou organiser un cours en groupe. D'autres gouvernements, comme ceux de la Saskatchewan et la Nouvelle-Écosse, ont indiqué que le renforcement des capacités était l'une des catégories admissibles pour lesquelles le financement du conseil scolaire communautaire pouvait être utilisé.

Les participants ont également noté qu'il y a des coûts liés à l'élimination des obstacles à la participation, par exemple, pour les services de garde d'enfants ou les soins de répit, les frais de licence de technologie ou les frais de transport.

Les dirigeants scolaires et les administrateurs ont indiqué que le fait d'avoir un financement stable et prévisible offre la possibilité de créer une égalité dans la capacité de chaque école à avoir accès à un soutien pour leurs opérations et le renforcement de leurs capacités.

Les provinces où des modèles améliorés de mobilisation des parents et tuteurs avaient été mis en place ont présenté certaines des nombreuses leçons qu'ils ont apprises au fil du temps. Leurs meilleurs conseils ont souligné l'importance de soutenir les conseils scolaires individuellement tout en garantissant qu'il existe des ressources humaines appropriées et spécialisées à tous les paliers du système (école, région et ministère). Les provinces ont indiqué qu'il s'agit d'une fonction qui doit être exercée en priorité, et souligné que des rôles comme celui d'agent de participation parentale peuvent répondre à ce besoin au niveau de l'école, un peu comme l'agent de soutien à la gouvernance dans la division scolaire Frontier. Si on ne la prend pas en compte, la capacité de mise en œuvre à grande échelle et avec succès sera perdue.

Recommandations :

21. Créer un modèle de financement transparent, juste et prévisible pour soutenir la participation des parents et les activités du conseil scolaire communautaire. Des paramètres doivent être définis pour définir les utilisations possibles du financement. On pourrait envisager à la fois un montant de base par école et une allocation par élève.
22. Élaborer des politiques concernant les dépenses admissibles et non admissibles, qui seront décrites dans le document *Cadre stratégique et lignes directrices des conseils scolaires communautaires*, afin de renforcer les capacités du conseil scolaire communautaire et de soutenir le partenariat entre les parents et tuteurs et l'école.
23. Allouer un financement dédié, équitable et prévisible et des ressources humaines à tous les paliers du système (écoles, régions/divisions et ministère de l'Éducation) pour garantir une mise en œuvre réussie et la continuité des activités des conseils scolaires communautaires et des partenariats avec les parents et tuteurs.

Thème n° 8 : S'appuyer sur les pratiques exemplaires de la division scolaire Frontier.

S'appuyer sur le modèle de gouvernance à trois paliers de la division scolaire Frontier — où les parents et tuteurs participent à tous les paliers du système, y compris avec l'école, la région et les décideurs — et l'étendre.

La division scolaire Frontier est le seul modèle de « comités scolaires locaux » au Manitoba qui est en place depuis plus de 50 ans. Au fil du temps, étant donné le caractère unique de leur modèle, ils ont élaboré des pratiques exemplaires en matière de mobilisation des parents et des Autochtones, des ressources et des outils, ainsi que des modèles de gouvernance et de leadership.

Ce que nous avons entendu :

De nombreux intervenants et participants ont parlé, au cours de différentes séances et ateliers, des approches novatrices et de l'éducation de haute qualité que la division scolaire Frontier offre à ses élèves dans les régions rurales et éloignées du Manitoba. Les participants ont indiqué que le maintien de cette division dans son état actuel serait l'approche la plus favorable.

Des inquiétudes ont été soulevées concernant tout changement ayant une incidence sur le modèle de prestation de services, y compris sur l'éducation et la participation des parents et tuteurs, car cela pourrait avoir des conséquences imprévues, y compris des effets potentiels sur les relations et les accords avec les partenaires autochtones, la perte de comités consultatifs régionaux et la diminution du rôle et de la collaboration avec les Aînés et la communauté en général.

Recommandations :

24. S'appuyer sur le modèle de gouvernance à trois paliers de la division scolaire Frontier — où les parents et tuteurs participent à tous les paliers du système, y compris avec l'école, la région et les décideurs — et l'étendre. Les ressources, politiques et autres pratiques exemplaires établies comprennent notamment des outils et guides de politique, des réunions de réseaux locaux, des agents de soutien à la gouvernance, des modèles opérationnels et le modèle de leadership et gouvernance à trois paliers.

Thème n° 9 : Veiller à ce que des voix locales réfléchies et représentatives informent le système d'éducation.

Il est crucial de garantir la présence de voix locales fortes pour informer l'ensemble du système d'éducation au Manitoba. Ces voix fournissent des perspectives vitales pour éclairer la planification et garantir que tous les élèves, peu importe où ils vivent, peuvent réaliser leur potentiel. Veiller à ce que le système puisse refléter la diversité de ces voix locales grâce à une représentation réfléchie et proportionnelle est une occasion d'y parvenir. Définir des façons claires pour les gens d'être entendus lorsque des problèmes surviennent est une autre façon de soutenir les voix locales.

Ce que nous avons entendu :

Les participants ont fait part de leur perception que les changements dans la gouvernance du système d'éducation entraîneraient une perte de voix locales et une centralisation de la prise de décision à Winnipeg, ce qui aurait une incidence négative sur les options des parents et tuteurs pour participer aux différents paliers du système.

À plusieurs reprises, le terme *approche à l'emporte-pièce* a été utilisé, exprimant une crainte sous-jacente que les différences, les besoins ou les programmes uniques ne soient pas pris en compte ou qu'une flexibilité suffisante ne soit pas accordée pour répondre aux besoins locaux.

Les intervenants ruraux ont souligné leurs relations et leurs liens étroits avec leurs administrateurs élus; beaucoup d'entre eux ont indiqué que « nous vivons, travaillons et prions ensemble ». De nombreux participants de Winnipeg savaient qu'ils avaient des commissaires, mais ne comprenaient pas nécessairement qui étaient ces personnes.

Les participants ont souligné l'importance pour les parents et tuteurs d'avoir les mêmes possibilités de définir les priorités et de fournir des conseils concernant la planification à l'échelle du système. Ils ont clairement indiqué la nécessité d'être intentionnel dans la recherche d'une diversité de voix et d'avoir une représentation proportionnelle. Ils ont notamment mentionné que les écoles doivent être intentionnelles dans leur démarche pour permettre aux Autochtones et aux autres voix marginalisées de se faire entendre.

Les participants ont envoyé avec force le message qu'un seul représentant au Conseil consultatif provincial sur l'éducation de Winnipeg ne peut pas représenter efficacement ou authentiquement la portée et la diversité des expériences de ces familles et de leurs circonstances individuelles. Des préoccupations similaires ont été communiquées au sujet des collectivités rurales et éloignées par rapport aux centres plus urbains du Nord.

Les participants ont fait part de leurs perceptions selon lesquelles le rôle accru des parents et tuteurs, en combinaison avec la suppression des commissaires locaux, entraînerait le transfert des responsabilités de ces derniers sur les parents, qui sont déjà très occupés.

Les parents et tuteurs ont indiqué qu'ils cherchent à savoir où ils pourraient s'adresser pour régler les problèmes ou les préoccupations qui ne sont pas résolus au niveau de l'école. Certains ont voulu être rassurés quant à l'indépendance des ressources. D'autres ont reconnu qu'ils chercheraient d'autres moyens de communiquer avec un représentant élu, y compris leur député ou le ministre de l'Éducation, pour la défense de leurs intérêts ou un soutien pour résoudre les problèmes.

Recommandations :

25. Élaborer un modèle pour Winnipeg ayant une meilleure représentation au sein du Conseil consultatif provincial sur l'éducation, avec un minimum de quatre régions équilibrées proposées pour améliorer et créer une plus grande représentation des voix locales, une diversité des points de vue de parents et tuteurs, et des possibilités de participer au niveau régional pour créer un meilleur accès, des occasions plus équitables et une harmonisation entre les régions.
26. Élaborer un modèle pour la région du Nord, en consultation avec les communautés autochtones, qui offre des possibilités de se faire entendre et de participer à l'échelle locale et qui reconnaît les différences pour les personnes vivant dans les communautés rurales et éloignées par rapport aux grands centres du Nord.

27. Améliorer le rôle du représentant élu au niveau régional du Conseil consultatif provincial sur l'éducation et élaborer des politiques connexes, afin que ce représentant soit en mesure d'examiner et de faciliter la résolution des problèmes (pour un nombre limité de problèmes) lorsque tous les autres processus internes de transmission à un autre palier ont été épuisés.

Observations de clôture

Les points de vue et les idées sur la participation des parents et des tuteurs obtenus par le Groupe de travail dans le cadre d'un dialogue direct avec les Manitobains ont fourni des renseignements essentiels pour la rédaction des recommandations présentées dans le présent rapport. De plus, nous aimerions reconnaître le fait que, durant nos séances de mobilisation, les Manitobains ont également fait part de points de vue, de préoccupations et de leur appui pour d'autres aspects de la stratégie (p. ex. les changements proposés dans la gouvernance) qui allaient au-delà de la portée du mandat du Groupe de travail.

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une liste exhaustive, voici certaines de ces préoccupations et perceptions :

- Les parents et tuteurs perçoivent les commissions scolaires avec des membres élus comme étant un mécanisme indépendant auquel ils peuvent communiquer leurs préoccupations et problèmes.
- Une incertitude quant à l'incidence sur les communautés locales.
- Comment les aires de recrutement pourraient-elles fonctionner à l'avenir?
- Crainte qu'il y ait des changements apportés aux programmes locaux.

Le Groupe de travail a également entendu des commentaires sur les incidences que d'autres facteurs socioéconomiques peuvent avoir sur la participation des parents et tuteurs. Nous reconnaissons qu'un groupe de travail sur la pauvreté et l'éducation doit être établi pour examiner cette question importante plus en détail et nous appuyons cette mesure.

Le Groupe de travail portera ces préoccupations et ces idées à l'attention du ministre pour un examen plus approfondi.

Annexe A : Mandat

Groupe de travail sur la participation parentale

Mission

Le gouvernement du Manitoba est en train d'établir un Groupe de travail pour guider les commentaires du public et fournir des conseils à la province sur la façon de faire progresser l'enjeu de la participation des parents en tant qu'élément clé de la réforme de l'éducation au Manitoba. Ce groupe de travail écoutera les Manitobains afin de :

- Contribuer à établir les rôles et responsabilités des conseils scolaires communautaires.
- Examiner comment les parents peuvent soutenir l'éducation de leurs enfants en respectant leurs contraintes de temps.
- Explorer les pratiques exemplaires pour la participation et l'investissement des parents et tuteurs.
- Prêter main-forte à l'amélioration des expériences pédagogiques et des résultats au moyen d'approches novatrices misant sur la collaboration entre les parents et tuteurs, le personnel enseignant et les directions d'écoles.

Composition du comité

Le Groupe de travail sera composé de parents, de dirigeants communautaires et scolaires et de députés provinciaux; il sera présidé par Scott Johnston, adjoint législatif du ministre de l'Éducation. Les membres du Groupe de travail incluent notamment :

- Députés (président : Scott Johnston; vice-présidents : Ian Wishart, Janice Morley-Lecomte)
- Parents
- Dirigeants scolaires/représentants de division
- Représentants du ministère de l'Éducation du Manitoba (sous-ministre de l'Éducation, sous-ministre adjoint de la Planification et de la transformation et directeur du Bureau de gestion de la transformation)

Principales responsabilités

- Mettre l'accent sur l'écoute des commentaires des participants lors de séances de mobilisation, y compris 15 assemblées publiques régionales, 4 réunions téléphoniques et des ateliers avec des conseils consultatifs de parents et des dirigeants scolaires, comme indiqué dans le plan de mobilisation et en fonction de la disponibilité des membres. Les séances régionales seront dirigées et modérées par le président et les vice-présidents.

- Présenter des recommandations au ministre de l'Éducation sur la façon d'aller de l'avant en matière de participation des parents, y compris sur le rôle et les responsabilités des conseils et sur les ressources nécessaires pour soutenir la participation des parents.

Le Bureau de gestion de la transformation du ministère sera responsable de la coordination, de la logistique et du soutien.

Calendrier

- La mobilisation du public aura lieu en mai et juin. Les premières recommandations seront soumises au ministre de l'Éducation d'ici septembre 2021; un plan de mobilisation continue devra être établi.
- Un calendrier de participation à ces séances sera établi, car on ne s'attend pas à ce que les membres du Groupe de travail soient présents à chaque séance de mobilisation du public. Au cours de ces séances de mobilisation du public, le rôle du Groupe de travail est d'écouter les Manitobains. Après les séances, les membres présenteront des observations à des fins de discussion lors des réunions du Groupe de travail.
- Les activités du Groupe de travail auront lieu pendant environ 12 mois, après quoi elles devraient prendre fin. Si nécessaire, ce mandat pourra être prolongé ou renouvelé.

Réunions

Les réunions auront lieu à la demande du président. On prévoit que des réunions virtuelles seront tenues toutes les deux semaines jusqu'au 30 juin 2021, et mensuellement par la suite, si nécessaire. Le calendrier de ces réunions peut être adapté à l'occasion, en fonction du plan de travail et des tâches à accomplir, décrites précédemment.

Annexe B : Examen de la recherche et de la littérature

Après examen des recherches et de la littérature actuelles sur la participation des parents dans l'éducation, il est manifeste qu'il existe une reconnaissance croissante de l'importance de la participation des parents, des tuteurs et de la communauté au système d'éducation. En se penchant sur ces pratiques exemplaires, il est évident qu'il n'y a pas une approche ou une solution unique, mais plutôt un éventail de moyens qui doivent être envisagés pour soutenir la participation et la collaboration d'un ensemble diversifié de parents et tuteurs, de la communauté et de l'école. Ces approches sont examinées en fonction du contexte communautaire local et sont construites de bas en haut, en donnant la parole à l'ensemble de la communauté, ce qui se traduit en fin de compte par la réussite et le bien-être des élèves.

Obstacles à la participation

Les obstacles à la participation des parents au système d'éducation sont nombreux et divers. Les parents et les familles sont confrontés à des défis liés à l'équité et à l'inclusivité. Les facteurs identitaires, notamment le statut socioéconomique, la race et l'origine ethnique, l'appartenance autochtone, l'emplacement géographique, la monoparentalité et le niveau de scolarité des parents ont des répercussions sur le temps disponible et sur la capacité et la volonté d'un parent à contribuer à l'éducation de l'enfant. Les stratégies de mobilisation doivent être solidaires et organiques, en reconnaissant les façons par lesquelles les réalités individuelles et systémiques auxquelles les familles peuvent être confrontées peuvent marginaliser les parents au sein du système d'éducation. (Leithwood et Patrician, 2015, p. 661-668, 680-681; ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010, p. 6-9; projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005, p. 10.)

Une partie du défi lié à la facilitation d'une participation parentale efficace est que les stratégies sont souvent conçues pour amener plus de parents « à l'école », en omettant la gamme d'activités qui se déroulent en dehors des jours d'école et de la salle de classe. La participation à l'éducation prend de nombreuses formes, et peut se faire de n'importe quelle manière, n'importe où et n'importe quand. C'est à la maison qu'ont lieu un certain nombre d'aspects de la participation parentale qui influencent indirectement les résultats scolaires des enfants; Fox et Olsen définissent ces aspects comme la lecture et la conversation parent-enfant, un environnement positif et stimulant sur le plan cognitif et un soutien au bien-être social et émotionnel (Fox et Olsen, 2014, p. 15-16). Par conséquent, une compréhension étendue de ce qui constitue la participation doit se refléter dans nos stratégies, en mettant l'accent sur la façon dont les écoles et les conseils de parents peuvent soutenir la participation à la maison et dans la communauté (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2012, p. 1).

Planification et communications

Les écoles qui mobilisent les parents de façon réussie sont inclusives : elles offrent des possibilités de participation différentes et diverses aux parents pour répondre aux besoins de tous les types de familles (ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2012, p. 6; projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005, p. 10). En gardant les parents et la communauté en tête lors de la planification et en garantissant une communication claire et cohérente (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005, p. 10-11; projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005, p. 10-13), les écoles peuvent favoriser des partenariats parents-éducateurs organiques qui tiennent compte des différences entre les types de participations pour tous les élèves et pour tous les stades de développement (Leithwood et Patrician, 2015, p. 681). Comme Leithwood et Patrician le notent, le but de la mobilisation n'est pas de servir des clients, mais plutôt d'obtenir des partenaires (p. 681).

Il a été démontré qu'il est avantageux pour les parents d'avoir accès à un certain nombre de moyens de diffuser de l'information et d'échanger des pratiques exemplaires, notamment des sites Web, des listes de diffusion et des réseaux de pairs (projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005, p. 13). Communiquer avec les parents avec des sondages, des groupes de discussion, des assemblées publiques, des conseils et des comités renforce la planification démocratique locale tout en garantissant que les besoins changeants de la communauté soient pris en compte (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005). Pour que ces formes de mobilisation attirent et maintiennent la participation des parents, les écoles doivent s'assurer que les parents se sentent valorisés et que le temps requis est clair et compris par tous (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005, p. 10).

Conseils scolaires communautaires

Il est de plus en plus reconnu que les conseils scolaires communautaires, grâce à la participation active des parents, contribuent efficacement à l'amélioration de l'école et des élèves, en offrant des possibilités de consultation directe sur des questions qui affectent l'éducation de l'enfant et en renforçant la responsabilisation du système (projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario Éducation, 2005, p. 11). De nombreux gouvernements au Canada et aux États-Unis ont des conseils scolaires communautaires. Se tourner vers d'autres provinces comme la Saskatchewan, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse, pour n'en nommer que quelques-unes, peut donner un aperçu des leçons apprises et des renseignements sur ce qui a bien fonctionné.

Gouvernance

Au sein de toute organisation scolaire éminente, l'établissement d'un mandat et d'une voie hiérarchique clairs pour le conseil scolaire communautaire est une première étape importante (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005, p. 15; Pushor, 2012, p. 472-473). Les parents membres doivent avoir une identité commune et une compréhension des fonctions, des valeurs et des responsabilités d'un conseil avant que la vision et la planification ne commencent à être élaborées. Ce processus nécessite à la fois du temps et une formation pour les parents, en reconnaissant que la compréhension de l'objectif et du mandat d'un conseil n'est pas un processus linéaire et ponctuel (Preston, 2011, p. 203). Les politiques et les règlements provinciaux régissant la participation des parents offrent une aide importante à cette étape, en intégrant les renseignements et les outils dont les parents ont besoin au niveau local pour participer pleinement à la communauté scolaire (Amendt, 2018; Éducation Manitoba, 2005; ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2010; projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005). Parallèlement aux politiques, les provinces doivent assumer la responsabilité de veiller à ce que les conseils soient financés efficacement, avec une formule qui est équitable, juste, simple et qui permet une responsabilisation à l'égard des résultats (projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005, p. 19; gouvernement de l'Écosse, 2016, p. 15).

Rôles et responsabilités

Parents

Idéalement, les parents devraient percevoir leur rôle dans l'éducation comme ayant une influence, sans être un fardeau. La littérature dans ce domaine conçoit trois responsabilités que les conseils scolaires assument pour contribuer à l'excellence en éducation. Premièrement, les conseils scolaires devraient être directement consultés sur les questions qui affectent la réussite des élèves dans le système d'éducation (projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005, p. 11). Les conseils scolaires devraient être habilités à faire des recommandations au directeur d'école et à la commission scolaire; cette deuxième responsabilité est reflétée dans la politique de l'Ontario, qui définit des tâches précises pour les directeurs d'école en ce qui a trait aux conseils scolaires (projet La voix des parents en éducation, p. 12). Enfin, les conseils scolaires établissent un certain nombre de procédures de gouvernance et de mécanismes de responsabilisation pour aider l'organisme à réaliser son mandat (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005, p. 17).

Mettre en œuvre la vision et les objectifs du Conseil

Le processus d'organisation et de réalisation du travail des conseils scolaires prend plusieurs formes. Il a été démontré que les comités constituent une structure efficace pour le partage de la charge de travail et la spécialisation, et créent des possibilités pour une plus grande inclusion, ouvrant le conseil à un plus grand nombre de membres de la communauté scolaire (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005, p. 17-21). Dans un souci d'inclusivité, le format de la discussion doit être holistique et respectueux, amplifiant les voix de tous les membres de la communauté. Pushor et Amendt soulignent que les méthodologies autochtones, comme les cercles de parole, sont souvent les conceptions idéales pour ces groupes (2018, p. 214). L'établissement d'un dialogue actif avec les parents autochtones devrait être une priorité, pour favoriser un sentiment d'appartenance et une sensibilisation culturelle dans tous les aspects du travail du conseil (Leithwood et Patrician, 2015, p. 681).

Directeurs

Peut-être plus importants encore, les directeurs jouent un rôle clé pour les conseils scolaires; leur leadership et leur participation sont essentiels pour tous les aspects du travail d'un conseil de parents (Pushor et Amendt, 2018, p. 203-211). Les directeurs d'école sont des leaders parmi le personnel scolaire, guidant les éducateurs vers les pratiques exemplaires en matière de mobilisation des parents et renforçant les liens entre l'école et la communauté avec l'aide du personnel de liaison communautaire, comme l'agent de participation parentale de l'école (Preston, 2011, p. 204). Les efforts de communication du conseil doivent faire l'effort d'une promotion dans toute la communauté scolaire, et les directions d'école jouent un rôle de premier plan en facilitant l'échange d'information entre tous les conseils scolaires et l'école (Preston, 2011, p. 204; Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005). Enfin, les dirigeants scolaires sont d'une valeur inestimable pour créer un climat de confiance et de respect au sein des conseils scolaires, fournissant une base solide pour une action collective inclusive (Éducation, Citoyenneté et Jeunesse Manitoba, 2005). Compte tenu de l'incidence importante que peuvent avoir ces aspects du leadership scolaire, il y a de plus en plus d'appels pour intégrer une formation relative à la participation des parents dans les programmes de direction et de leadership scolaire (projet La voix des parents en éducation et ministère de l'Éducation de l'Ontario, 2005, p. 18).

Annexe C : Aperçu pancanadien des organismes de mobilisation des parents

Province	Organisme de mobilisation des parents	Rôle au niveau de l'école	Régi par	Participants
Manitoba	Conseil consultatif de parents/comités consultatifs scolaires Manitoba Association of Parent Councils (MAPC)	Consultatif : Donne des conseils sur les questions relatives à l'école locale et à la commission scolaire (politiques, activités, collecte de fonds et budgets scolaires, embauche et affectation des directeurs et élaboration du plan scolaire).	Politiques locales (école et commission) Facultatif : Chaque école peut établir un conseil consultatif de parents ou un comité consultatif scolaire.	Pas moins de sept membres; la majorité (deux tiers) des membres sont des parents et les membres de la communauté constituent le tiers restant.
Colombie-Britannique	Conseil consultatif de parents Association parents-école régionale (APER) BC Confederation of Parent Advisory Councils (BCCPAC)	Consultatif : Donne des conseils à la commission scolaire, au directeur et au personnel de l'école sur toute question relative à l'éducation.	Politiques locales (école et district). Facultatif : Les parents peuvent demander au conseil du ministre de créer une association parent-école.	Tous les parents et tuteurs des élèves d'une école peuvent participer et sont considérés comme étant membres de l'association.
Alberta	Conseils scolaires Alberta School Councils' Association	Consultatif : Conseille le directeur et la commission scolaire sur toute question liée à l'école. Communique avec le directeur en ce qui a trait aux normes d'éducation et à la gestion fiscale.	Législation provinciale Obligatoire : Les parents doivent établir un conseil pour leur école.	Nombre flexible de membres, avec une composition réglementée : Directeur de l'école Enseignants Parents Élèves du secondaire

Province	Organisme de mobilisation des parents	Rôle au niveau de l'école	Régi par	Participants
Île-du-Prince-Édouard	Conseils scolaires/ association de parents d'élèves et enseignants Conseil consultatif de district PEI Home and School Federation (PEIHSF)	Consultatif : Informer la direction de l'école et, à l'occasion, donner des conseils sur la planification de l'efficacité de l'école et la sélection du directeur de l'école.	Politiques locales (école et district). Facultatif : Les parents peuvent établir des conseils scolaires pour leur école.	La majorité des membres doivent être des parents d'élèves fréquentant l'école. Le conseil scolaire détermine les règlements ou les procédures supplémentaires nécessaires.
Saskatchewan	Conseil école-communauté	Élaborer et recommander : Donne des conseils à la commission scolaire et au personnel de l'école sur les politiques et les programmes; élabore et recommande au conseil d'administration un plan au niveau de l'école pour améliorer les résultats des élèves.	Législation provinciale Obligatoire : La commission scolaire doit mettre en place un conseil scolaire communautaire pour chaque école de sa division.	De 5 à 9 membres élus et nommés*, dont la composition est réglementée : Directeur Enseignants Élèves Représentants des Premières Nations (si l'école est dans une réserve) * Des membres de la communauté peuvent être nommés, à la discrétion du CEC.
Terre-Neuve-et-Labrador	Conseils scolaires Newfoundland and Labrador Federation of School Councils (NLFSC)	Élaborer et recommander : Autorisé à élaborer des politiques qui améliorent la qualité des programmes scolaires, à conseiller le conseil sur un plan de développement de l'école, à soulever les préoccupations de la communauté scolaire et à surveiller le rapport sur le rendement de l'école.	Législation provinciale Obligatoire : Le directeur d'école doit établir un conseil scolaire pour l'école.	De 8 à 15 membres élus/nommés, avec une composition réglementée : Directeur Enseignants Parents Membres de la collectivité Élèves du secondaire

Province	Organisme de mobilisation des parents	Rôle au niveau de l'école	Régi par	Participants
Nouvelle-Écosse	Conseils consultatifs scolaires Nova Scotia Federation of Home and School Associations (NSFHSA)	Élaborer et recommander : Autorisé à conseiller les directeurs d'école et les centres régionaux d'éducation au moyen de recommandations non contraignantes sur des questions liées à l'amélioration des écoles, à l'élaboration de politiques et à la réussite des élèves, ainsi qu'au système d'éducation en général.	Législation provinciale Obligatoire : Les directeurs d'école doivent établir un conseil consultatif scolaire.	De 5 à 18 membres élus/nommés avec une composition réglementée : Directeur Enseignants Parents Membres de la collectivité Élèves du secondaire
Ontario	Conseils scolaires Comités de participation des parents (au niveau du district)	Examiner, modifier, approuver : Examine toute question concernant l'école dans son ensemble et fournit des recommandations à l'intention du directeur et de la commission scolaire, qui à leur tour sont tenus de consulter les organismes.	Législation provinciale Obligatoire : Chaque commission scolaire doit mettre en place un conseil scolaire pour chaque école et en superviser le fonctionnement.	Nombre flexible de membres autorisés, avec une composition réglementée : Directeur, enseignants, représentants des écoles privées/à la maison Parents Élèves de niveau secondaire Membres de la collectivité

Province	Organisme de mobilisation des parents	Rôle au niveau de l'école	Régi par	Participants
Québec	<p>Conseils d'établissement (au niveau de l'école)*</p> <p>Comités de parents (au niveau du district)</p> <p>English Parents' Committee Association (EPCA)</p> <p>La Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)</p> <p>* Les écoles peuvent également créer un organisme de participation des parents.</p>	<p>Examiner, modifier, approuver :</p> <p>Les conseils d'établissement, qui nécessitent une représentation des parents, conseillent la commission scolaire sur certains enjeux, afin de garantir une meilleure organisation des services et la mise en œuvre de projets éducatifs, et sont consultés sur diverses questions relatives à l'école, dont la sélection des directeurs d'école.</p> <p>Les comités de parents veillent aux intérêts des parents au niveau du district.</p>	<p>Législation provinciale</p> <p>Obligatoire : Les conseils d'établissement sont les principaux organes de prise de décision et de surveillance des écoles.</p>	<p>Au maximum 20 membres, à composition réglementée :</p> <p>Directeur</p> <p>Parents (au moins quatre, avec un président)</p> <p>Représentants de l'école : enseignants, membres du personnel, élèves du secondaire</p> <p>Membres de la collectivité</p>
Yukon	<p>Conseils scolaires</p> <p>Association of Yukon School Councils, Boards & Committees (AYSCBC)</p>	<p>Examiner, modifier, approuver :</p> <p>Les conseils examinent, modifient et approuvent le plan annuel de l'école et les priorités de cours, les stratégies de lutte contre l'absentéisme et les plans d'amélioration de l'apprentissage. Les conseils scolaires fournissent des recommandations au surintendant pour l'approbation des plans budgétaires et participent activement à la sélection d'un directeur d'école.</p>	<p>Législation provinciale</p> <p>Obligatoire : Le ministre, avec l'appui d'au moins dix personnes résidant dans la zone de fréquentation scolaire, doit établir un conseil scolaire pour chaque école.</p>	<p>Les conseils nécessitent au moins trois membres et pas plus de sept membres.</p> <p>Toute personne ayant qualité d'électeur dans la zone peut faire partie d'un conseil.</p> <p>Les conseils doivent garantir une représentation des Autochtones au sein des conseils, en partenariat avec chaque Première Nation du Yukon.</p>

Bibliographie

- AMENDT, T. (2018). *Evaluating School Community Councils*, Saskatchewan, Saskatchewan School Boards Association.
- CAMPBELL, C. 2017. *Perspectives of Single Mothers and Their Relationship with the Staff at Their Children's School: A Narrative Inquiry*, dans Faculty of Graduate Studies Electronic Theses & Dissertations (en ligne). Mémoire de maîtrise, Université du Manitoba. Sur Internet : <http://hdl.handle.net/1993/32647>
- CASTRO, M., E. EXPÓSITO-CASAS, E. LÓPEZ-MARTÍN, L. LIZASOAIN, E. NAVARRO-ASENCIO et J. J. GAVIRIA. 2015. « Parental Involvement on Student Academic Achievement: A Meta-Analysis », *Educational Psychology Review*, vol. 14, p. 33-46.
- CATALANO, H., et C. CATALANO. 2014. « The Importance of the School-Family Relationship in the Child's Intellectual and Social Development », *Procedia - Social and Behavioral Sciences*, vol. 128, p. 406-414.
- ÉDUCATION, CITOYENNETÉ ET JEUNESSE MANITOBA. 2005. *Les partenariats scolaires : guide à l'intention des parents, des écoles et des collectivités*.
- EPSTEIN, J. 1995. « School/Family/Community Partnerships: Caring for the Children We Share », *Phi Delta Kappan* (en ligne), p. 710-712. Sur Internet : <https://learn.k20center.ou.edu/professional-learning/20/Article%20%22School,%20Family,%20and%20Community%20Partnerships-%20Caring%20for%20the%20Children%20We%20Share.%22%20by%20Joyce%20Epstein%20.pdf?rev=703>
- EPSTEIN, J. L., et M. SANDER. 2000. *Handbook of the Sociologic of Education*, New York (N.Y.), Springer.
- EPSTEIN, J., et coll. 2018. *School, Family and Community Partnerships: Your Handbook for Action*, Thousand Oaks (Cal.), Sage Publications Ltd.
- GARBACZ, S. A., K. C. HERMAN, A. M. THOMPSON et W. M. REINKE. 2017. « Family Engagement in Education and Intervention: Implementation and Evaluation to Maximize Family, School, and Student Outcomes », *Journal of School Psychology*, vol. 62, p. 1-10.
- GOUVERNEMENT DE L'ÉCOSSE. 2016. *Empowering Teachers, Parents and Communities to Achieve Excellence and Equity in Education: A Governance Review*.
- GOUVERNEMENT DU CANADA. 2000. « Comités d'écoles : énoncé de politique » (en ligne). Sur Internet : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/organismes-bienfaisance-dons/organismes-bienfaisance/politiques-lignes-directrices/enonce-politique-013-comites-ecoles.html>
- HOOVER-DEMPSEY, K. V., J. M. WALKER, H. M. SANDLER, D. WHETSEL, C. L. GREEN, A. S. WILKINS et K. CLOSSON. 2005. « Why Do Parents Become Involved? Research Findings and Implications », *The Elementary School Journal*, vol. 106, n° 2, p. 105-130.

- HOTZ, V. J., et J. PANTANO. 2015. « Strategic Parenting, Birth Order, and School Performance », *Journal of Population Economics*, vol. 28, p. 911-936.
- JEYNES, W. H. 2012. « A Meta-Analysis of the Efficacy of Different Types of Parental Involvement Programs for Urban Students », *Urban Education*, vol. 47, p. 706-742.
- LEITHWOOD, K., et P. PATRICIAN. 2015. « Changing the Educational Culture of the Home to Increase Student Success at School », *Societies*, vol. 5, n° 3, p. 664-685.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2010. *Partenariat avec les parents : politique de participation des parents pour les écoles de l'Ontario*.
- MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2012. *Accroître de la capacité : Série d'apprentissage professionnel*, « Édition spéciale du secrétariat », n° 29, p. 1-8.
- NOUVELLE-ÉCOSSE. MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE. 2018. *Sommaire des commentaires et suggestions des groupes de consultation sur les comités d'école consultatifs*, Nouvelle-Écosse, le Ministère.
- PÉREZ SÁNCHEZ, C. N., M. BETANCORT MONTESINOS et J. CABRERA RODRÍGUEZ. 2013. « Family Influences in Academic Achievement: A Study of the Canary Islands », *Revista Internacional de Sociología*, vol. 71, p. 169-187.
- PRESTON, J. P. 2011. « Influencing Community Involvement in School: A School Community Council », *McGill Journal of Education*, vol. 46, n° 2, p. 197-212.
- PROJET LA VOIX DES PARENTS EN ÉDUCATION et MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE L'ONTARIO. 2005. *La voix des parents en éducation : rapport du projet*.
- PUSHOR, D. 2012. « Tracing My Research on Parent Engagement: Working to Interrupt the Story of School as Protectorate », *Action in Teacher Education*, vol. 34, n°s 5-6, p. 464-479.
- PUSHOR, D., et T. AMENDT. 2018. « Leading an Examination of Beliefs and Assumptions about Parents », *School Leadership & Management*, vol. 38, n° 2, p. 202-221.
- ROSENZWEIG, C. 2001. *A Meta-Analysis of Parenting and School Success: The Role of Parents in Promoting Students' Academic Performance*, p. 2-46.
- ROSS, T. 2016. « The Differential Effects of Parental Involvement on High School Completion and Postsecondary Attendance », *Education Policy Analysis Archives*, vol. 24, p. 1-38.
- SEBASTIAN, J., J.-M. MOON et M. CUNNINGHAM. 2017. « The Relationship of School-Based Parental Involvement with Student Achievement: A Comparison of Principal and Parent Survey Reports from PISA 2012 », *Educational Studies*, vol. 43, p. 123-146.
- TÁRRAGA, V., B. GARCÍA et J. REYES. 2017. « Home-Based Family Involvement and Academic Achievement: A Case Study in Primary Education », *Educational Studies*, vol. 44, p. 361-375.